

<http://gec.venissieux.org/SCHEMA-D-ACCUEIL-DES-GENS-DU-VOYAGE>



# SCHEMA D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Les élus interviennent... -

Publication date: lundi 8 juillet 2019

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits  
réservés

---

**La question de l'accueil des gens du voyage est trop peu souvent abordée et cette délibération est l'occasion de faire un bilan de la situation actuelle sur le territoire de la Métropole de Lyon. Je rappelle qu'aujourd'hui, c'est la Métropole qui est en charge de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil, dans le cadre d'un schéma co piloté avec l'Etat et le département du Rhône, et avec une collaboration nécessaire des communes.**

Le schéma départemental 2011-2017 a permis des progrès certains dans la prise en compte des problématiques spécifiques de ces populations et dans l'amélioration du service qui leur est rendu en termes d'habitat. Le territoire de la Métropole dispose aujourd'hui d'un bon maillage territorial d'aires d'accueil, aires de grand passage ou terrains familiaux, avec un niveau d'équipement satisfaisant.

Cependant, cette réussite ne doit pas masquer les points sur lesquels il est nécessaire de progresser. En effet, certains territoires n'ont toujours pas atteint les objectifs fixés en 2011 en termes de nombre de places d'accueil : la réticence de certaines communes est préjudiciable à la politique d'accueil globale. C'est donc avec satisfaction que je vois maintenu dans le nouveau schéma un objectif ambitieux de réalisation, même s'il est dommage que la question de la localisation de ces aires ne soit pas davantage abordée. La grande majorité de ces terrains restent en effet implantés dans des zones dégradées, en périphérie des communes, accentuant de fait les difficultés d'insertion, économique, sociale ou scolaire de ces populations.

La question de la sédentarisation est également un sujet sur lequel nous devons avancer. En effet, de plus en plus de familles font état d'un souhait d'habitat pérenne. Cette évolution est bien prise en compte dans le nouveau schéma, qui fixe un objectif de production de 30 logements adaptés par an, objectif qu'il s'agira de suivre. Sur ce sujet, Vénissieux est en avance. Dès 2013, la Ville s'est engagée, en collaboration avec le Grand Lyon, le bailleur Est Métropole Habitat et l'association Artag, dans la réalisation d'un projet de logements individuels accessibles économiquement et adaptés aux besoins des familles de gens du voyage installées depuis 30 ans sur le terrain de la Glunière. Livré en octobre 2017, le quartier de la Glunière est aujourd'hui un modèle à suivre pour les futurs projets de ce type sur le territoire de la Métropole en termes de qualité de l'habitat. L'accompagnement proposé aux familles par l'ARTAG pour la prise en main de leurs nouvelles responsabilités locatives et leur intégration dans la vie de la commune a aussi été un point fort de ce projet.

Mais c'est surtout sur le nécessaire accompagnement social qu'il faut aujourd'hui progresser. Le précédent schéma fixait des objectifs ambitieux dans ce domaine, mais force est de constater que tous n'ont pas été atteints. Le non recours au droit avait été pointé : or, les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole comme les intervenants des différents organismes de suivi sont toujours insuffisamment formés sur les dispositifs adaptés aux gens du voyage et la médiation à mener. L'insertion par l'activité économique reste un point noir : les dispositifs institutionnels d'accompagnement sont souvent inadaptés aux spécificités de ces populations en forte difficulté sociale et qui présentent un très faible niveau scolaire. En matière de santé et d'accompagnement du vieillissement et du handicap, problématiques qui impactent fortement ces familles, les moyens d'intervention auprès du public « voyageur » ont progressivement été réduits, comme le pointe l'étude préalable à la réalisation du prochain schéma, commandée par la Métropole à un cabinet indépendant. Les dispositifs de protection maternelle et infantile butent encore trop souvent sur les problématiques de domiciliation, domiciliation souvent assurée par des organismes agréés pour lesquels aucun moyen financier dédié n'est prévu. Depuis 2017 et la suppression du « carnet de circulation », ce sont d'ailleurs les communes qui, via leur CCAS, assurent cette domiciliation lorsqu'elle n'est pas établie auprès d'un autre organisme.

La question de la scolarisation doit aussi devenir une priorité. La non scolarisation en maternelle, très marquée chez

## SCHEMA D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

---

les gens du voyage et qui tend à s'accroître, constitue un véritable handicap pour la suite de la scolarité. Le décrochage des enfants est ensuite très fréquent au niveau du collège. L'observatoire de la scolarisation, engagement du précédent schéma d'accueil, n'a pas pu être mis en oeuvre ; en revanche, la création d'un pôle « allophones ou voyageurs » au sein de l'académie, chargé d'accompagner les équipes pédagogiques, est un vrai levier pour favoriser la scolarisation. Les expérimentations menées sur certaines aires d'accueil, avec des postes d'enseignants médiateurs itinérants, sont également des exemples encourageants qu'il faut continuer à développer.

Sur tous ces sujets, il faut saluer l'action d'associations qui accompagnent l'action des pouvoirs publics en direction des gens du voyage. Sur le territoire de la Métropole, l'ARTAG conduit une médiation indispensable auprès de ces familles, pour faciliter le recours aux droits, l'insertion économique, l'accès à la santé ou à la scolarisation. Tout au long du projet de la Glunière, l'ARTAG a assuré l'accompagnement des familles relogées, leur information régulière, et c'est aussi ce qui a contribué à la réussite du projet. Le nouveau schéma d'accueil doit permettre de conforter ce type de partenariat, afin de se donner tous les moyens d'agir en faveur de l'amélioration de la situation des gens du voyage.